

Journée nationale de réflexion sur le don d'organes : une fresque pour honorer les donateurs et sensibiliser le public



Journée nationale de réflexion sur le don d'organes : une fresque pour honorer les donateurs et sensibiliser le public

A l'occasion de la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, une fresque commémorative a été inaugurée le 22 juin au Centre hospitalier d'Auch, en hommage aux donateurs d'organes et à leurs proches. Cette œuvre s'inscrit dans la démarche recommandée par l'**Agence de la Biomédecine** visant à développer des lieux de mémoire permettant d'honorer le geste de générosité des donateurs et de sensibiliser le public à l'importance du don d'organes. Cette fresque témoignera de la solidarité qui rend possible la greffe et offre chaque année une nouvelle chance de vie à de nombreux patients.



En effet, chaque année, le don d'organes permet de sauver des vies. En 2025, plus de 6 000 greffes ont ainsi pu être réalisées en France, offrant à de nombreux patients une seconde chance. Malgré ces avancées, les besoins restent considérables : au 1er janvier 2026, plus de 23 000 patients étaient toujours en attente d'une greffe. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent faute d'avoir pu recevoir un organe à temps.

Ces chiffres rappellent avec force l'enjeu majeur de santé publique que représente le don d'organes. Un seul donneur peut sauver jusqu'à 7 vies.

Cette fresque, réalisée par un artiste auscitain, s'inscrit comme un message fort adressé à tous celui de la solidarité, de la transmission et de l'espoir. Installée dans le hall de l'établissement, elle invite patients, visiteurs et professionnels à s'interroger, à échanger et à faire connaître leur position sur le don d'organes. En France, nous sommes tous donateurs présumés, sauf si une opposition a été exprimée de son vivant. Pourtant, le taux de refus atteint encore 37,1 %, souvent parce que les proches ignorent la volonté du défunt. C'est pourquoi il est essentiel de faire connaître sa position, simplement en en parlant à ses proches. A travers cette initiative, l'établissement souhaite honorer la mémoire des donateurs, soutenir les receveurs et leurs familles, et encourager une prise de conscience collective autour de cet acte citoyen essentiel.

Parce qu'un jour, nous pourrions tous avoir besoin d'une greffe.

« Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit »

En France, chacun de nous est présumé donneur d'organes et de tissus.



C'est ce que l'on appelle le **consentement présumé**. Cependant, le prélèvement des organes et tissus ne peut pas se faire sur une personne qui s'y était opposée de son vivant.

Ainsi, si une personne est opposée à un tel prélèvement, elle peut exprimer ce refus de son vivant, à titre principal, en s'inscrivant sur le registre national des refus. Elle peut aussi en informer ses proches par écrit ou par oral. Le moment venu, l'équipe médicale échangera avec ses proches.



Nous sommes tous présumés donateurs, mais la loi impose aux équipes médicales de consulter les proches pour recueillir une éventuelle opposition du défunt. En parler de son vivant, c'est les soulager lors de cet entretien. C'est aussi, avec un simple « oui », pouvoir sauver jusqu'à 7 vies.

Quels organes et tissus peuvent être prélevés et greffés ?

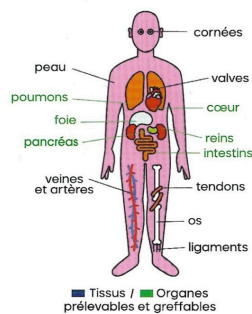
En fonction de leur état, un ou plusieurs organes mais également des tissus peuvent être prélevés.

LES ORGANES

Le rein est l'organe le plus couramment greffé. Suivent le foie, le cœur, les poumons, le pancréas et des parties de l'intestin.

LES TISSUS

Les médecins peuvent greffer la cornée (fine membrane à la surface de l'œil), la peau, les artères, les veines, les os, les valves cardiaques...



pour plus de renseignements : l'Agence de la Biomédecine